

## **a4ESSOR SAS**

Société par action simplifiée au capital de 123.100 Euros  
Siège social : 8 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers - France  
RCS Nanterre 509 195 970

---

### **Procès-verbal de décisions des associés résultant de la consultation écrite des Associés du 30 juin 2026**

---

Monsieur Lino Laganà, en sa qualité de représentant permanent de la société Leonardo S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 123 100 Euros dont le siège social est situé 8 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après la « **Société** »), a procédé conformément à l'article 23 des Statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

1. Rapport du Président et rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Affectation du résultat ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
4. Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT ;
5. Remplacement d'ERNST & YOUNG et Autres par Madame Itto EL HARIRI en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant ;
6. Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino Laganà déclare :

- avoir adressé à tous les Associés :
  - le texte des résolutions proposées, le rapport du Président et les rapports du commissaire aux comptes ; et
  - un bulletin de vote reproduisant lesdites résolutions.
- avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation,
- avoir reçu les bulletins de vote de :
  - BITTIUM WIRELESS Ltd ;
  - INDRA SISTEMAS S.A. ;
  - LEONARDO S.p.A ;
  - RADMOR S.A. ;
  - ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG ; et
  - THALES SIX GTS France SAS.



que du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social de la Société dans les délais impartis il résulte que les votes suivants ont été émis sur les résolutions proposées.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les Actionnaires prennent acte que l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un résultat net comptable nul (0 euro) et décident de le reporter à nouveau.

Les Actionnaires constatent que le report à nouveau reste inchangé à 520 924 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Les Actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT expire à l'issue de la présente consultation écrite, décident de renouveler son mandat pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2032, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Les Actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant d'ERNST & YOUNG et Autres expire à l'issue de la présente consultation écrite, décident de nommer en remplacement, Madame Itto EL HARIRI, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2032, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.



La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

Les Actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président déclare que les bulletins de vote signés par chaque Associé demeureront annexés au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président, le présent procès-verbal qu'il a signé :



**LE PRESIDENT**

Leonardo S.p.A représentée par M. Lino Laganà